

RAPPORT N° 545 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 24 MAI 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 16 au 23 mai 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, deux (2) personnes ont été assassinées dans les provinces de Buhumuza et de Gitega.

1. Violation du droit à la vie

- Le jeudi 21 mai 2026, aux alentours de 8 heures du matin, un jeune homme identifié sous le nom de Jean de Dieu Hakizimana, âgé de 28 ans, est décédé dans un cachot du commissariat provincial de police de Gitega, deux jours après son arrestation arbitraire et violente par des Imbonerakure¹ sur la colline de Zege, en commune et province de Gitega, capitale politique du Burundi.

Selon des témoins oculaires, Jean de Dieu Hakizimana a été arbitrairement arrêté dans l'après-midi du mercredi 20 mai au domicile de son ami Fleury Rivuzimana par deux Imbonerakure identifiés sous les noms d'Onesphore Ndwuwarugira, chef-adjoint de la colline de Zege, et Fulgence Bimenyimana, responsable local du parti CNDD-FDD sur cette même colline. Au moment de son arrestation, Jean de Dieu Hakizimana a été violemment battu par ces Imbonerakure qui l'accusaient d'avoir volé une chèvre, avant de le transférer dans un état critique vers 20 heures au cachot du commissariat provincial de police de Gitega où il a plus tard succombé à ses coups et blessures.

Les mêmes sources affirment qu'après le constat de sa mort, le corps de Jean de Dieu Hakizimana a d'abord été transféré à la morgue de l'hôpital régional de Gitega,

¹ Membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie).

avant d'être inhumé le lendemain 22 mai, sans attendre l'ouverture d'une enquête pour arrêter les auteurs de ce meurtre qui demeurent libres.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête impartiale afin d'arrêter les auteurs du crime, les traduire en justice et les punir conformément à la loi.

- Le jeudi 21 mai 2026, dans la matinée, le corps sans vie d'un militaire à la traite prénommé Jean-Claude, âgé d'une cinquantaine d'années, a été découvert à proximité du marché de Mugera de la commune de Gisagara, dans la province de Buhumuza. Les circonstances et la cause de ce décès ne sont pas encore élucidées.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête approfondie pour déterminer les circonstances du décès, identifier les auteurs éventuels et les punir conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.